

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6310**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes spécialité Radioprotection et sûreté nucléaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Méditerranée (Marseille) Aix-Marseille II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Aix-Marseille II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Ce professionnel exerce des activités de : - prévention des risques conventionnels et radiologiques,
- sécurité des opérateurs et des chantiers de démantèlement,
 - évaluation des risques radiologiques au sein d'une installation,
 - détection des rayonnements ionisants et gestion de leurs sources,
 - suivi dosimétrique des opérateurs,
 - conduite d'études de sûreté,
 - sûreté et sécurité du transport de matières radioactives,
 - identification et gestion des déchets nucléaires.

Il est apte à :

- réaliser une analyse de risques,
- réaliser le traitement d'un accident ou d'un incident à l'aide de la méthode de l'arbre des causes,
- évaluer les risques radiologiques,
- mettre en place des mesures correctives ou préventives pertinentes,
- prendre en compte les risques radiologiques au même titre que les autres risques dans les analyses de postes ou d'accidents,
- utiliser les appareils de mesure et de détection,
- identifier les risques associés à la manipulation de sources de rayonnements ionisants,
- appliquer la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre le principe d'optimisation de la radioprotection (ALARA),
- assurer les missions de radioprotection conformément à la réglementation en vigueur,
- prendre les dispositions appropriées en cas de situations incidentelles,
- réaliser le suivi dosimétrique des opérateurs,
- utiliser des codes de calculs associés à la radioprotection,
- conduire une étude de sûreté simple,
- éviter le risque de criticité,
- assurer la sûreté des centres nucléaires de production d'énergie,
- appliquer le principe de défense en profondeur,
- préparer et présenter un dossier d'inspection,
- gérer les actions relative au transport des matières radioactives (classe 7),
- identifier les différentes catégories de déchets nucléaires et maîtriser leurs modes de gestion,
- dialoguer avec les divers acteurs de la radioprotection.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans l'industrie électronucléaire (centres nucléaires de production d'énergie et de traitement du combustible nucléaire), un organisme de contrôle et d'audit, un service hospitalier de médecine nucléaire et d'imagerie médicale, une entreprise sous-traitante du milieu nucléaire, un service de protection contre les rayonnements, une entreprise spécialisée dans le démantèlement.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

- Responsable en radioprotection
- Responsable radioprotection dans un service médical
- Responsable de la dosimétrie dans un service hospitalier
- Assistant ingénieur rattaché à un service de radioprotection

- Assistant d'ingénieur rattaché à un service de prévention de risques conventionnels et radiologiques
- Assistant ingénieur rattaché à un service de sûreté nucléaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Sécurité classique

Radioprotection

Sûreté nucléaire

Communication

Déchets nucléaires

Projet tutoré

Stage

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11/07/2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univmed.fr>

<http://www.iut.univ-aix.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :